

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2014 N° 172

Suppression des soldes flottants au 1^{er} janvier 2015 :

Vers davantage de visibilité pour les commerçants et de lisibilité pour les consommateurs

Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, a lancé hier les soldes d'été dans les grands magasins parisiens, et a rappelé à cette occasion l'importance de ce temps fort annuel pour l'activité des commerçants comme pour le pouvoir d'achat des consommateurs.

« Les soldes ne sont pas seulement un rendez-vous annuel incontournable, c'est une fête, un rituel pour nos concitoyens, qui permet de préserver leur pouvoir d'achat. Pour cette raison, le gouvernement veille à la lisibilité du dispositif, en supprimant à partir du 1^{er} janvier 2015 les deux semaines de soldes flottants, réintégrées aux deux périodes traditionnelles de soldes d'été et d'hiver », a souligné la Secrétaire d'Etat.

En effet, la loi relative à l'Artisanat, au Commerce, et aux Très Petites Entreprises, promulguée le 18 juin dernier, prévoit la suppression des deux semaines de soldes flottants qui pouvaient être fixées librement par les commerçants, et les intégrant aux deux périodes traditionnelles, passant ainsi chacune de 5 à 6 semaines.

Cette réforme, qui sera applicable au 1^{er} janvier 2015, répond aux attentes des acteurs du commerce qui utilisent de moins en moins les soldes flottants qui leur apportent peu de gains économiques et nécessitent une préparation logistique lourde, notamment pour les plus petits commerces de proximité. Cette réforme répond également aux demandes des consommateurs qui estiment que les soldes flottants sont source de confusion, d'illisibilité. Les consommateurs continueront à bénéficier chaque année de douze semaines pour faire de bonnes affaires et préserver leur pouvoir d'achat

Carole DELGA a également rappelé que les services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) veillent au respect de la législation quant à l'information du consommateur. En 2013, plus de 20 000 actions de contrôle ont été réalisées dans près de 7 000 établissements.

Contact presse:

Cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU : 01 53 18 44 13 sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

